

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 mars 2013 à 18h30 à la mairie**  
**Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, CARRERE, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, TILHAC

Absents ont donné procuration : Mme ESQUIRO à M DAUTAN, M TRALLI à M SEGNERE, M VERGÈS à M PUJO, M SARRAIL à MME LARBRE

MM Secrétaire de séance : Mlle LAYERLE

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que le budget 2013 est le dernier de la mandature. Il prévoit des travaux d'investissement dans le cadre de la rénovation des différents bâtiments communaux mais n'engage pas la prochaine municipalité.*

*Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur collaboration toujours efficace et clairvoyante durant les cinq années de mandat qui viennent de s'écouler.*

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ **Délibérations sur les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2012 : Budget principal et budgets annexes**

Mlle LAYERLE présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2012, budget principal et budgets annexes, examinés par la commission finances et résumés dans le tableau ci-dessous

**RESULTATS EXERCICE 2012**  
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

<b>RESULATS EXERCICE 2012</b> <b>BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
---

Fonctionnement  
Investissement

	Budget principal	Assainissement	Caisse Ecoles	CCAS
<b>FONCT</b>	724 963,08	45 421,00	8 754,90	8 055,43
<b>DEPENSES REAL</b>				
<b>FONCT</b>				
<b>RECETTES REAL</b>	777 869,54	40 754,78	8 946,89	7 218,15
<b>INVEST</b>				
<b>DEPENSES REAL</b>	433 845,44	47 191,84	0	0
<b>INVEST</b>				
<b>RECETTES REAL</b>	478 982,29	17 985,00	0	0
<b>RESULTAT 2011</b>				
<b>FONCT</b>	288 231,70	1 181,59	573,11	2 962,85
<b>RESULTAT 2011</b>				
<b>INVEST</b>	- 133 089,30	80 199,16	0	0
<b>RESULTAT</b>	52 906,46	- 4 666,22	191,99	- 837,28
<b>EXERCICE 2012</b>	45 136,85	- 29 206,84		-
<b>RESULTAT DE</b>	341 138,16	- 3 484,63	765,10	2 125,57
<b>CLOTURE 2012</b>	- 87 952,45	50 992,32		
<b>RESULTAT FINAL</b>	+ 253 185,71	+ 47 507,69	+ 765,10	+ 2 125,57

Les comptes de gestion 2012, dressés pour le budget principal et les budgets annexes par Madame la Trésorière Municipale, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs examinés. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par Madame la Trésorière Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve. Les comptes de gestion 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2012, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sont arrêtés aux résultats ci-dessus et, sur avis favorable de la commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2012,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus,
- d'affecter les résultats comme suit au point n°2

### → Délibérations sur l'affectation des résultats 2012

Affectation des résultats

#### ***BUDGET PRINCIPAL***

##### ***Inscriptions au budget 2013***

Investissement solde d'exécution : - inscription en dépenses au 001 :	- 87 952,45 €
Fonctionnement : - excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au 1068 :	87 952,45 €
- excédents de fonctionnement reportés au 002 :	253 185,71 €

#### ***BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT***

##### ***Inscriptions au budget 2013***

Investissement solde d'exécution : - inscription en recettes au 001 :	50 992,32 €
Exploitation : - déficit de fonctionnement reportés au 002 :	3 484,63 €

#### ***BUDGET ANNEXE CCAS***

##### ***Inscriptions au budget 2013***

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 :	2 125,57 €
--	------------

## **BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

### **Inscriptions au budget 2013**

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 : 765,10 €

Les résultats des comptes administratifs 2012, les affectations des résultats ci-dessus énoncés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **→ Vote des taux des taxes locales 2013**

- taxe d'habitation : 15,17 %
- taxe foncier bâti : 13,60 %
- taxe foncier non bâti : 54,88 %
- cfe : 22,03 %

Délibération : décision approuvée à l'unanimité
--

### **→ Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes budget 2013 : vote des taux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant atteint la majorité, décide de fixer les indemnités des élus comme suit pour l'exercice 2013 :

Elus	Taux votés
Maire	23,30 % de l'indice brut mensuel 1015
1 <sup>er</sup> adjoint	7,28 % de l'indice brut mensuel 1015
2 <sup>ème</sup> adjoint	7,28 % de l'indice brut mensuel 1015
3 <sup>ème</sup> adjoint	7,28 % de l'indice brut mensuel 1015
4 <sup>ème</sup> adjoint	7,28 % de l'indice brut mensuel 1015

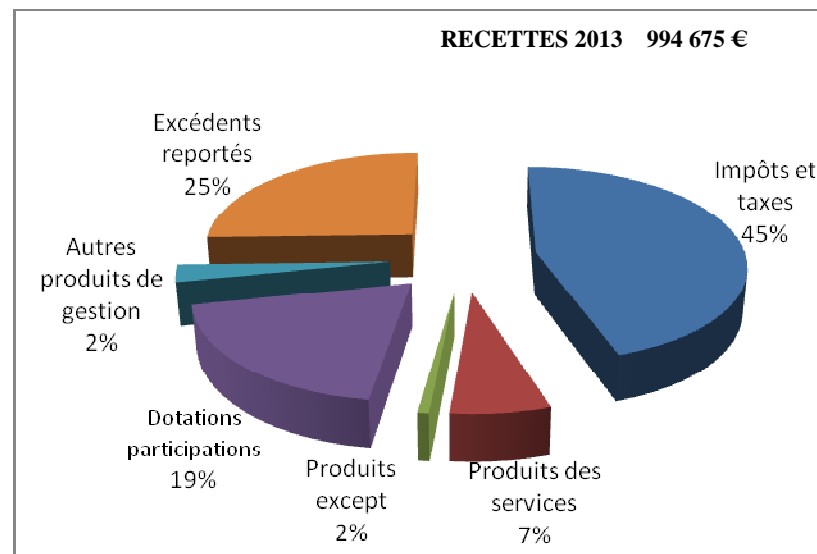
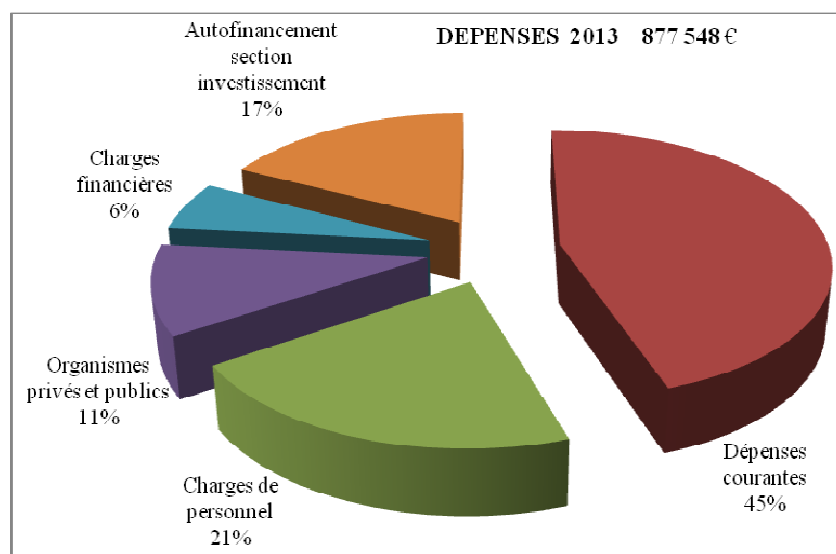
## →Vote du Budget 2013

### **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente avec Mlle Patricia LAYERLE le projet de budget primitif 2013 proposé par la commission des finances.

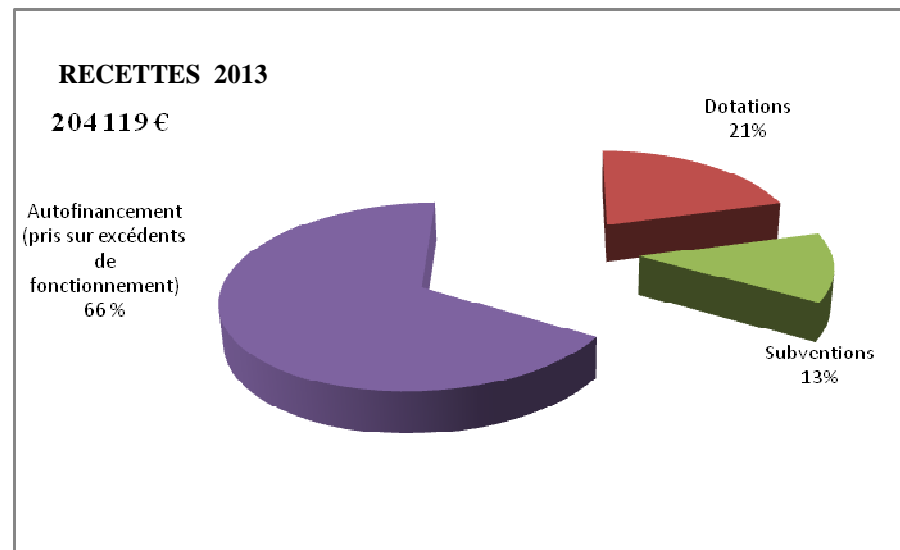
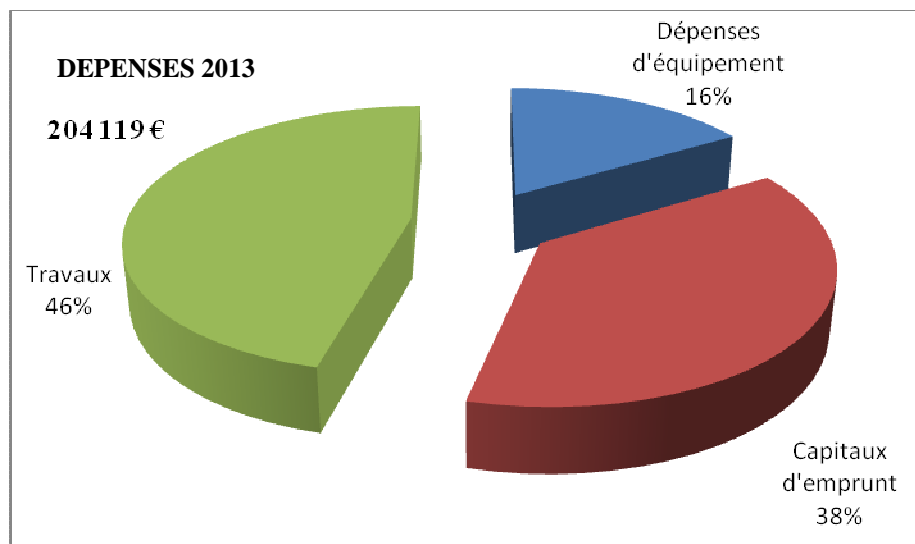
Le Budget primitif 2013 est résumé dans les graphiques ci-dessous :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**



Le budget communal, section fonctionnement, est présenté en suréquilibre avec un excédent de 117 127 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**



Une enveloppe de 60 000 € est prévue pour des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux. A ce titre, Monsieur le Maire remercie Madame la Députée pour l'aide parlementaire qui a été attribuée à la commune pour ces investissements.

**Rappel des principaux investissements inscrits au budget 2013**

<b>PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS BUDGET 2013</b>
Eglise (illuminations, aiguilles et cadrans, chauffage ....)
Salle des fêtes nouvelle : modification courant électrique, remplacement lames bardage extérieur, video projecteur
Salle des fêtes ancienne : travaux électricité et sécurité incendie
Mairie : réfection toiture et esplanade sud
Centre loisirs = chaudière, garde corps rampe handicapés, menuiseries extérieures
Remise en état signalétique, sécurisation rue St Honoré

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2013 comme ci-dessus exposé.  
**Le BUDGET PRINCIPAL 2013 est adopté à l'unanimité.**

*BUDGET ANNEXE CCAS*

Le Budget primitif 2013 est arrêté comme suit :

**Section fonctionnement**

→ en recettes	10 125,57 €
→ en dépenses	10 125,57 €

*BUDGET ANNEXE CAISSE ECOLES*

Le Budget primitif 2013 est arrêté comme suit :

**Section fonctionnement**

→ en recettes	9 760,00 €
→ en dépenses	9 760,00 €

**Délibérations : budgets  
annexes votés à l'unanimité**

*BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT*

Le Budget primitif 2013 est arrêté  
comme suit :

**Section investissement**

→ en recettes	62 677,32 €
→ en dépenses	11 000,00 €

**Section exploitation**

→ en recettes	45 169,63 €
→ en dépenses	45 169,63 €

Investissement : Désignation du Cabinet d'Etudes Prima  
Ingénierie pour maîtrise d'œuvre de travaux de réfection de la  
station d'épuration. Délibération adoptée à l'unanimité

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les budgets primitifs annexes 2013 comme ci-dessus exposés.

Les BUDGETS ANNEXES 2013 sont adoptés à l'unanimité.

## → Questions diverses

### ✓ Réforme des rythmes scolaires

Lecture du courrier adressé à l'Inspection d'Académie informant du choix de la commune de Horgues de reporter l'application de la réforme à 2014. Cette décision permet, d'une part et compte tenu du calendrier électoral, de ne pas engager le prochain conseil municipal et, d'autre part de travailler sur la mise en place d'un vrai service périscolaire.

### ✓ Projet de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : EHPAD

Exposé aux membres du Conseil Municipal du contenu des discussions engagées avec des responsables d'EHPAD suite à la publication du schéma gérontologique 2012/2016 des Hautes-Pyrénées par le Conseil Général.

Ce schéma, conjugué au Projet Régional de Santé Midi-Pyrénées, préconise un besoin de création de nouveaux lits sur l'axe Tarbes-Bagnères. De fait, Horgues présente un intérêt géographique pour les créateurs d'un futur établissement dont la réalisation ne pourrait que profiter aux intérêts communaux (économiques, emplois, services, commerces....)

Les caractéristiques essentielles de l'intervention de la commune dans ce partenariat résident dans une mise à disposition de foncier viabilisé sous forme de bail emphytéotique.

Délibération sur un accord de principe qui permettrait le dépôt, dans les délais, d'une candidature de la commune de Horgues pour accueillir cet EHPAD. Toutefois, la délibération, si elle est adoptée, le sera, à la condition suspensive qu'aucun frais ne soit engagé avant les échéances électorales de 2014.

Monsieur le Maire, est autorisé à déposer la candidature de la commune pour l'accueil d'un EHPAD, le Conseil étant d'accord, à l'unanimité, sur le principe de réalisation de ce projet sur le territoire communal, tout en respectant la clause suspensive énoncée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

